

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

**DELIBERATION N° 2021-02-013-DEEJ**

Nomenclature : 7.10

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES -  
SUBVENTION D'ÉVEIL CULTUREL**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 5 février 2021  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de l'affichage en  
Mairie le : 08/02/2021*

L'an deux mille vingt et un, le quatre février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

#### **PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS**

M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
-------------	---------------	-----------

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

1 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de votants : 33

Dans le cadre de son action en direction de la petite enfance, le Conseil départemental des Landes accorde chaque année aux structures de petite enfance une subvention pour la mise en



œuvre de leur projet d'éveil et d'animation.

La subvention pour l'année 2020 s'élève à un montant total de 23 000,00 euros, répartis sur les établissements d'accueil de jeunes enfants suivants :

- multi-accueil « Les Petits Matelots »
- multi-accueil « Antoine de Saint-Exupéry »
- micro-crèche « Les Moussaillons »

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention y afférant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de convention

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre le Conseil Départemental des Landes représenté par son président, Monsieur Xavier Fortinon, et la Commune visant à la perception par la Commune d'une subvention de 23 000,00 € pour la mise en œuvre du projet d'éveil et d'animation culturelle dans les structures suivantes :

- multi-accueil « Les Petits Matelots »
- multi-accueil « Antoine de Saint-Exupéry »
- micro-crèche « Les Moussaillons »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)